Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1133

Rubrik: Politique universitaire

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLITIQUE UNIVERSITAIRE

S'il te plaît, dessine-moi une université

(jd/jcf) L'aide financière de la Confédération au cours des vingt-cinq dernières années a favorisé le développement des universités cantonales. Mais l'effort annoncé de coordination et de collaboration à l'intérieur et entre les hautes écoles, corollaire de cette aide, n'a donné que de maigres résultats (DP nº 1132): aujourd'hui, les difficultés budgétaires des collectivités publiques et la compétition internationale révèlent crûment les faiblesses de la place universitaire suisse. Cantons et universités résistent aux exigences d'harmonisation et de rationalisation formulées par Berne; ils prétendent faire le ménage eux-mêmes, en toute autonomie. On peut néanmoins douter que les universités aient les moyens de leurs ambitions.

L'institution universitaire est très ancienne et la transparence n'est pas son fort. Et l'injection de participation qu'elle a parfois subie à la suite des fièvres de Mai 68 n'a pas simplifié ses procédures de décision. Le modèle fondateur du XIX[e] siècle continue à inspirer tous les établissements qui se réclament du titre d'université. Il est donc utile d'en rappeler les principes essentiels — liberté de la recherche et de l'enseignement, lien étroit entre ces deux activités — et d'évoquer ses structures — regroupement des disciplines en facultés, recrutement des professeurs par cooptation.

Ces principes et ces structures se retrouvent au travers des spécificités locales et professionnelles des universités cantonales. Ils déterminent le mode du changement qui, réduit à l'essentiel, comprend deux opérations: la nomination des professeurs et la répartition des moyens accordés à chaque discipline.

Des structures surannées

La première opération relève de la compétence quasi exclusive du corps professoral. L'autorité interne centrale, le rectorat, et le Conseil d'Etat ou le département de l'Instruction publique, ne disposent en la matière que d'un pouvoir de refus, au mieux de choix sur une liste restreinte, en général de trois noms, qui lui est présentée par la faculté concernée. Il arrive, mais c'est assez rare, qu'un gouvernement se risque à une intervention plus appuyée en faveur d'un candidat, mais certaines de ces ingérences se sont révélées à l'expérience désastreuses. Dans la règle, aujourd'hui, l'autorité politique nomme donc la personne retenue par l'université.

Pour ce qui est de la répartition des ressources, le pouvoir des autorités universitaires et politiques n'est pas très grand non plus, car les facultés, ou d'autres subdivisions, qui font encore très largement la loi en ce qui concerne les règlements et les programmes d'études, constituent une structure à la fois scientifique et administrative où se règlent également les conflits de pouvoir. Cela est vrai des universités alémaniques, qui sont en partie encore des fédérations de facultés, même si le département de l'Instruction publique n'hésite pas à intervenir parfois assez directement. Et cela vaut aussi pour les établissements romands auxquels les parlements cantonaux ont accordé il y a une vingtaine d'années une large autonomie de gestion. Même lorsqu'il dispose légalement du droit d'établir le budget, le rectorat ne peut guère imposer d'importants transferts d'allocations à l'intérieur d'une faculté, et encore moins entre les facultés. Magistrats et députés, quant à eux, s'ils ont la compétence de restreindre ou d'augmenter les moyens mis globalement à disposition, ne se risquent pas à pénétrer dans le maquis des disciplines pour s'en prendre à telle ou telle allocation budgétaire.

Le changement dans l'université est donc commandé d'en bas et collectivement. Il est négocié entre un certain nombre de personnes directement impliquées dans sa formulation et ses résultats. Le grand mérite de ce mode de faire est qu'il suit de près l'évolution de la science et qu'il engage la responsabilité de ceux-là même qui jouissent, dans leur travail, de la liberté de la recherche et de l'enseignement, c'est-à-dire les maîtres et très marginalement leurs élèves. Aussi a-t-il survécu à toutes les transformations subies par l'université moderne, y compris à la formidable explosion des effectifs qui, en trente ans, a transformé la formation d'une élite en un enseignement de masse. Il a également résisté, dans la pratique, aux modifications que plusieurs lois universitaires cantonales ont tenté d'apporter à la gestion des établissements à partir des années 70, et à la croissance non négligeable des ressources allouées aux universités. L'innovation a donc pu se faire sans toucher aux situations acquises et le développement des hautes écoles a pris la forme d'un bourgeonnement plus que d'une croissance organique.

Rentes de situation

Ce mode de faire, même s'il traduisait à l'occasion des rapports de force internes, a épousé bien des préoccupations scientifiques

●●●

NOTES

[1] C'est à ces problèmes de structure et de pouvoir que se heurteront les mesures de rationalisation annoncées récemment avec fierté par la Conférence universitaire romande et qui devraient toucher d'abord l'archéologie, la pharmacie, la psychologie, les sciences de la terre et la théologie.

[2] Lorsque les rectorats de Lausanne et Genève se sont mis d'accord pour attribuer à la première l'histoire du cinéma et à la seconde la communication télévisuelle, cela n'a pas empêché la faculté des lettres de Genève, au nom d'une «saine émulation», d'organiser aussitôt des cours sur le cinéma. Seuls des problèmes financiers ont pu mettre à la raison les lettreux genevois.

[3] La biochimie à Genève constitue l'exemple le plus frappant. Cette discipline est enseignée parallèlement en sciences et en médecine. Lorsque les trois enseignants d'une faculté sont partis à la retraite, les deux unités n'ont pu se mettre d'accord sur une fusion et l'on est reparti pour un tour de piste en doublon.

La faculté des sciences économiques et sociales de Genève propose depuis peu un diplôme postgrade sur la gestion des

politiques publiques, alors même qu'elle se plaint de moyens insuffisants pour faire face à l'afflux d'étudiants en première année. Et qu'à 60 kilomètres à l'est, l'Institut des hautes études en administration publique offre depuis plusieurs années un programme très proche.

Lorsque la Confédération a annoncé son intention, aujourd'hui abandonnée, de financer un centre d'excellence en études européennes, on a vu les universités suisses faire preuve de diligence pour mettre sur pied un programme, chacune de leur côté, afin de bénéficier de la manne fédérale.

[4] Pour succéder à l'Institut d'études européennes, l'Université de Genève a créé une structure interfacultaire chargée d'offrir un cursus d'études spécifique. Mais le rectorat ayant réparti les postes du défunt institut entre les facultés intéressées, ces dernières se sont empressées de créer leur propre diplôme et ont refusé de collaborer à une formation commune.

●●●

de l'époque. Mais, comme le prouve l'exemple de la physique, il a également assuré à certaines disciplines des rentes de situation dans la recherche comme dans l'enseignement (voir le tableau) et bloqué des développements nouveaux pour le plus grand dommage de l'ensemble. Plus récemment, les universités ont entrepris d'élaborer des plans de développement de plus en plus sophistiqués (plans quadriennaux, plans stratégiques...) qui sont maintenant étendus à toutes les hautes écoles, sous la direction de la Conférence universitaire suisse. Accepté de mauvaise grâce par le corps professoral comme une justification de leurs demandes de ressources supplémentaires, le plan change peu à peu de sens en devenant l'instrument de correction des priorités scientifiques, en cherchant théoriquement à faire coïncider le temps social (âge de la retraite) et les contraintes administratives du service public (sécurité de l'emploi) d'une part, l'évolution de la science et les adaptation nécessaires d'autre part. Le plan doit permettre d'innover avec les moyens existants, en évitant que, par simple inertie, une direction d'enseignement et de recherche soit purement et simplement reconduite au départ à la retraite de son responsable, même lorsqu'elle a rétrogradé dans sa pertinence scientifique. Tout est intéressant à étudier, mais pas toujours au même moment. Et la vertu du plan est de prévoir et de préparer les changements indispensables, tout en fournissant une appréciation d'ensemble sur les enseignements dispensés et les domaines de recherche ouverts.

Un corps sans tête

Mais le plan n'innove pas dans les mécanismes de prise de décision. C'est là sa faiblesse essentielle. Il demeure enfermé dans une perspective institutionnelle qui, le plus souvent, se limite à la faculté, parfois à l'université entière, plus rarement encore à deux établissements. Il suppose une volonté de longue durée, alors que les rectorats et les décanats passent. Il implique une direction capable d'arbitrer et de trancher en dernière instance entre des intérêts divergents; or l'université est un corps sans tête, une fédération de facultés, certes capables de se répartir des moyens nouveaux, mais paralysées dès lors qu'il s'agit de gérer la pénurie ou de distribuer autrement des ressources disponibles. Les directives générales du Conseil suisse de la science peuvent bien inspirer le plan. Mais ce dernier énonce des intentions que seules les facultés sont ensuite en mesure de transformer en décisions, puisqu'elles seules prétendent posséder la compétence scientifique nécessaire[1]. La liste est déjà longue des décisions prises par les rectorats qui sont restées lettre morte de ce fait[2] ou qui n'ont pu empêcher les doublons, malgré l'intervention de l'autorité politique[3]. Longue aussi la liste des échecs subis par les rectorats lorsqu'ils ont tenté de créer entre les facultés des formations interdisciplinaires, pour répondre par exemple à une demande sociale. Le destin des formations continues mises sur pied avec l'aide de la Confédération depuis trois ans ou la saga des études européennes à Genève en sont des exemples frappants[4].

Une université plus efficace devant les contraintes d'un enseignement de masse, qui reste performante dans une recherche de plus en plus internationale suppose des choix qu'actuellement les responsables universitaires ne peuvent assumer entièrement, faute de compétences, faute d'autorité et faute de pouvoir. Tel est l'enjeu non seulement des grandes manœuvres qui se jouent sur la place universitaire suisse, mais aussi des idées de réorganisation des universités cantonales. Non pas seulement, non pas d'abord des économies, mais la capacité institutionnelle retrouvée de s'adapter au changement. ■

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET TAUX D'ENCADREMENT (DONNÉES 1985)

	sciences humaines et sociales	sciences exactes et naturelles	médecine	sciences techniques	total
étudiants	56.5	16.3	16.5	10.7	100%
nombre d'étudiants par membre du personnel	7.2	2.6	4.0	3.0	
nombre d'étudiants par professeur	45.3	19.4	24.9	34.8	

EN BREF

Le parti socialiste des Rhodes extérieures d'Appenzell veut récupérer le siège au National, perdu il y a dix ans. Il envisage de présenter la candidature du correspondant du *Tages Anzeiger* à New Delhi. Réaction du journal: la candidature à n'importe quelle fonction législative ou exécutive est incompatible avec la fonction de rédacteur au *TA*.

Arma (Action contre la politique du pouvoir religieux), proche des milieux évangélistes purs, anti-papistes et anti-PDC, fête son 20e anniversaire. En 1973, Arma a pris la succession du CASNAC (Comité d'action pour la souveraineté nationale et pour l'autonomie spirituelle du citoyen).

La candidate jeune-libérale lausannoise qui se montre volontiers légèrement vêtue, n'ira probablement pas jusqu'à se présenter comme les candidats de la liste «Härdlütli» (les lutins) à Berne, il y a quelques années. Ils avaient présenté leur programme sur un tract les montrant intégralement nus. Parmi eux, un certain Urs Hofer, mieux connu actuellement avec le prénom de Polo.